

Montauban, le 07 février 2024

**Pôle Carrières – Conseil statutaire
Gestion des Instances**service.carrieres@cdg82.fr

Nos réf. : C.03/24

**Objet : Revalorisation du métier de secrétaire
de mairie****Le Président****A****Mesdames et Messieurs les Maires du département**

Cher(e) collègue,

Face aux difficultés à recruter des **secrétaires de mairie** et la nécessité de revaloriser cette fonction essentielle à nos communes, la loi du 30 décembre 2023 a introduit plusieurs mesures destinées à rendre ce métier **plus attractif**.

Afin de vous aider à appréhender ces nouveautés, nous vous avons adressé une analyse dans un courriel du 25 janvier dernier et avons créé sur notre site internet une rubrique spécialement consacrée à cette réforme dans laquelle vous trouverez une note détaillée et des modèles d'actes. Ce sujet sera également largement abordé à l'occasion des réunions d'information que nous organiserons, fin février, à l'attention de vos gestionnaires RH.

En parallèle de cette information générale, **je souhaite attirer votre attention sur le caractère sensible de certaines de ces mesures concernant les secrétaires actuellement en poste. En effet, cette réforme va nécessiter de votre part la nomination d'un agent (et un seul) en qualité de "Secrétaire général de mairie"**. Cette nomination revêt une certaine importance puisqu'elle aura pour conséquence de permettre à l'agent en question de bénéficier des dispositifs de revalorisation prévus par la loi, (promotion interne, formation, etc.).

Depuis leur annonce, ces changements entraînent **de nombreuses questions de la part des secrétaires de mairie** auprès du Centre de Gestion. Dans la mesure où les réponses relèvent souvent de **l'appréciation ou de la volonté de leur maire**, il nous semble préférable que ces situations soient **étudiées, au cas par cas, en concertation avec vous**. Nous avons, par conséquent, fait le choix de ne pas y répondre et d'inviter les secrétaires concernés à demander à leur maire de se rapprocher du Centre de Gestion pour étudier ensemble les modalités d'application de cette réforme dans leur collectivité.

Pour ce faire, Monsieur Pierre LORENZO, directeur du CDG et Madame Marlène DELFAU, responsable du Pôle Carrières, Conseil Statutaire et Gestion des Instances du Centre de Gestion se tiennent à votre entière disposition. Je vous invite à les solliciter à votre convenance (téléphone, courriel, demande de rendez-vous...).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de ma parfaite considération.



LE PRESIDENT,



Jean Luc DEPRINCE.

*PJ : note générale relative à la revalorisation
du métier de secrétaire général de mairie*